

79^e SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

SIXIÈME COMMISSION

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR

Thème : La détermination nationale internationale.

Par, Wisnique Panier, PhD.

Ministre

Monsieur le président,

Ma délégation souscrit à déclaration prononcé

l'impunité. Nous appuyons la vision du Secrétaire général en matière d'accès à la justice pour tous, en insistant sur l'importance de rendre nos institutions de justice accessibles, responsables et transparentes. À ce titre, Haïti appelle à une plus grande coopération avec les partenaires internationaux pour la mise en place de projets de modernisation de notre système judiciaire, intégrant notamment les nouvelles technologies, afin de renforcer l'efficacité et la transparence dans le traitement des affaires criminelles.

Monsieur le président,

La multiplication des conflits armés dans le monde et des violations systématique du droit humanitaire international et du droit international des droits de l'homme constitue une menace grave pour l'état de droit. C'est donc dans cett(t) 2 213(dn2 () 136.92c024 0.92cm 10)-2 (-15h /T) 136 (t) ETQ 24 (t) 2.2 (d